

LA PERSECUTION DES JUIFS DANS LA PROVINCE D'IMPERIA (1938-1945) (PAOLO VEZIANO)

Les traces les plus significatives de la présence juive dans la Province remontent au début du XX^{ème} siècle et se trouvent dans le cimetière monumental de la «Foce» à San Remo. Dans les années 1920 une première vague d'immigration eut lieu provenant du Nord de l'Italie. Il s'agissait pour l'essentiel de personnes âgées qui venaient à la recherche d'un climat favorable ; dans d'autres cas, c'était les bonnes perspectives d'emploi qui attiraient les immigrants. A partir des années 1930, des Juifs provenant de pays de l'Europe Centrale, notamment l'Allemagne – du fait de l'ascension politique de Hitler - vinrent rejoindre ces premiers groupes. Jusqu'en 1935 les perspectives d'une intégration des Juifs étrangers par le travail étaient suffisamment favorables. Au cours des premiers mois de 1937, une partie des quelque 200 Juifs résidents s'était adressée à la Communauté Israélite de Gènes pour demander la création d'une base de vie juive à San Remo. Le 23 avril 1937, la Communauté de Gènes approuvait la constitution d'une Section à San Remo. A l'époque il existait en ville trois petits oratoires privés et une pension qui fournissait de la nourriture *kasher*. La vie religieuse se déroulait régulièrement, accompagnée de contrastes internes significatifs accentués par le manque d'un rabbin stable.

Au cours des premiers mois de l'année 1938, la Section comptait 110 inscrits et se composait en majorité d'étrangers (70%). L'analyse des professions exercées par les participants permet de les placer dans la moyenne bourgeoise. Un recensement minutieux des Juifs fut décrété pour le 22 août 1938. Il révéla que 260 Juifs vivaient dans la Province, dont 160 de nationalité étrangère. Les Juifs dépassaient le ratio de deux pour mille, mais la situation raciale était néanmoins considérée comme peu inquiétante.

L'application des lois raciales anti-juives et ses conséquences

Le 5 septembre 1938, il fut interdit aux Juifs d'enseigner et d'inscrire leurs enfants aux écoles publiques de tout niveau, ainsi que de se livrer à l'enseignement privé. Le 7 septembre il fut établi que les Juifs étrangers résidant en Italie après le 1^{er} janvier 1939 auraient dû quitter le pays dans les six mois suivants la publication du décret. Les décrets suivants interdisaient aux Juifs, entre autres, de faire leur service militaire, d'épouser des citoyens italiens de « race aryenne » et de travailler pour l'état, les provinces, les communes, les entreprises ou institutions de droit public.

Selon le Décret-loi du 7 septembre, environ 5 000 Juifs étrangers auraient dû quitter le pays avant le 12 mars 1939. Les grandes difficultés liées à leur éloignement incitèrent le Ministère de l'Intérieur, en janvier et en avril 1939, à donner des instructions aux préfets afin que « l'exode des Juifs fût facilité par tous les moyens possibles ». A partir de ce moment-là, les préfetures de police de l'Italie du Nord et les organisations de secours Juives italiennes auraient dû diriger les Juifs vers les commissariats des villes frontalières. L'expulsion vers la France était la solution la plus pratique car la frontière était peu surveillée et les possibilités de la passer illégalement étaient bonnes. A partir du printemps 1939, des centaines de Juifs rejoignirent la Province ; le Préfet devait gérer les éloignements, en essayant d'éviter les problèmes d'ordre public. L'objectif à atteindre justifiait les méthodes qui auraient été employées. L'on procéda à la légalisation immédiate d'activités illégales ; la milice de frontière releva les contrebandiers et prit le rôle de « passeur d'état » ; les bateliers devinrent un instrument indispensable. Les pêcheurs furent encouragés et une ample liberté d'action leur fut assurée. Les autorités locales avaient exigé des organisations juives une implication majeure, y compris financière, dans l'exode, et souhaité également une organisation plus efficace des transports clandestins.

En juillet 1939, l'arrivée en masse des Juifs suscita la naissance de nombreuses « agences de navigation clandestine » qui réussirent à transporter au-delà de la frontière plus de 400 personnes au cours du mois d'août. Les agences s'étaient organisées rapidement, après avoir perdu une partie de la flotte et de nombreux bateliers, en recrutant d'autres pêcheurs et en achetant des embarcations à moteur. Au cours de cet été-là, la plupart des départs se faisaient depuis la plage de « Bagnabraghe ». C'est une petite crique située à l'est de la ville de Bordighera et dominée par un édifice en ruine, autrefois l'abattoir, où les Juifs subissaient le contrôle de leurs papiers et les perquisitions des personnes. Dans les premiers mois de l'année suivante, la surveillance maritime française s'était relâchée ce qui avait encouragé les tentatives d'organiser de nouveaux transports, qui se succédèrent tous les mois jusqu'en mai 1940.

Les autorités locales prirent presque totalement la gestion des éloignements à travers les sentiers de montagne et réussirent à empêcher les guides locaux d'interférer dans l'exode. A Vintimille, les fonctionnaires de P.S. convoquaient les chefs d'équipe de la milice des frontières, pour s'accorder sur les

lieux et les temps de l'expulsion des Juifs qui séjournèrent en ville depuis trop longtemps à travers les montagnes. Les Juifs étaient menés sous escorte aux casernes de la milice ou de la Garde de finance de Ciotti et Olivetta. En effet, ces villages possédaient des caractéristiques idéales : proches de la frontière, ils disposaient d'un réseau de sentiers, notamment des petits, peu surveillés. Les plus employés furent le sentier porte à Menton depuis *Ciotti* et Villatella, à travers le *Pas du Cornà*, et celui qui conduit à Sospel depuis *Olivetta S.Michele*, après avoir passé le *Pas du Treittore*. Les casernes et leurs abris le long de ces parcours servaient de centre de rassemblement et de tri des Juifs sur le point d'être expulsés. Le sentier Pas du Muratone-Saorge quant à lui, fut employé de manière occasionnelle par les contrebandiers qui échappaient aux contrôles sévères des gardes de frontière et parvenaient à mener les clandestins à destination.

A partir de juillet 1939, les voies terrestres perdirent le rôle fondamental qu'elles avaient joué jusqu'alors, du fait du développement des « agences maritimes », capables de transporter rapidement des familles entières à des prix intéressants. On calcule que 3 500 Juifs étrangers au moins ont atteint clandestinement la France en 1938-1940 en empruntant les voies terrestres et maritimes.

Plus de cent Juifs étrangers résidents de la Province décidèrent de partir immédiatement et s'ajoutèrent aux centaines de réfugiés fuyant vers la France. Dans certains cas, les Juifs furent déchargés de leur mission publique, en temps utile et sans clameur. En août 1940, dix médecins chirurgiens et deux pharmaciens furent radiés de l'ordre professionnel ; ce furent les catégories qui payèrent le prix le plus élevé. Les limitations économiques sévères imposés aux Juifs par les mesures de novembre 1938, même si elles avaient été atténuées par leur propre aisance financière, avaient mis dans de grandes difficultés la Section qui devait assister plusieurs familles à la situation très grave. Au mois de décembre suivant, la Communauté Israélite de Gènes, étant donnée la situation financière désastreuse de la Section de San Remo après le départ de la plupart de ses adhérents, en décidait la fermeture.

Les arrestations et les déportations (1943-1944)

Au printemps 1943 la présence juive s'accroît avec l'arrivée de Juifs italiens revenus de France. Après avoir rapidement mené à terme l'occupation militaire de la Province, les unités allemandes de la Gestapo et des SS avaient visionné les listes des Juifs résidents. Ayant obtenu l'indispensable collaboration de la police italienne, ils furent à même de se lancer dans une chasse au Juif longue et impitoyable, déjà expérimentée ailleurs. La saison de la terreur commença le 18 novembre 1943 à Bordighera avec l'arrestation des trois membres de la famille Hassan. Dans la nuit tragique du 25 au 26 novembre, des hommes des SS et des agents de la police italienne opérèrent une vaste rafle. Ils arrêtèrent trente-cinq Juifs à Vintimille, Bordighera et San Remo. Ceux-ci furent enfermés dans les prisons de San Remo et d'Imperia puis transférés à Gènes. Le 5 décembre 1943, le Ministère de l'intérieur de la République Sociale Italienne ordonnait que « tous les Juifs, même s'ils sont discriminés, doivent être arrêtés et enfermés dans des camps provinciaux appropriés et leurs biens meubles et immeubles doivent être mis immédiatement sous séquestre ».

Dans la Province, ce camp fut installé à Vallecrosia, dans une zone déjà occupée par des édifices militaires. Il commença de fonctionner en février 1944 et fut fermé au mois d'août de la même année. Ce sont surtout des prisonniers politiques, les parents des insoumis du service militaire qui y furent internés, et seulement cinq femmes juives arrêtées à Bordighera et à San Remo. Au cours des mois suivants, les rares arrestations effectuées sont imputables au phénomène minable de la délation. Certaines familles qui, en revanche avaient réussi par chance à se soustraire à la capture, partirent immédiatement et parvinrent à se rendre en Suisse. D'autres familles ou individus furent cachés et protégés par des amis et connaissances ; certains purent se réfugier auprès des institutions religieuses. Il y eut une nouvelle vague de chasse au Juif en avril 1944, avec l'arrestation de cinq Juifs âgés à San Remo. Parmi eux se trouvait Elena Abraham qui devait mourir en prison à Imperia. La saison de la terreur prit fin le mois suivant. Le bilan des arrestations et déportations dans la Province d'Imperia, où la présence juive n'a jamais été considérable, est cependant impressionnant, avec au moins 54 déportés. 5 d'entre eux seulement survivront à l'enfer des camps de concentration nazis et reviendront.

Bibliographie

- Fucile Rosario-Millu Liana, *Dalla Liguria ai campi di sterminio*, Genova, Aned, 2004.
Ottolenghi Gustavo, *Il campo di Vallecrosia*, in "Provincia di Imperia", anno XIX, n.93.
Picciotto Liliana, *Il libro della Memoria*, Milano, Mursia 1991.
Tarcali Olga, *Ritorno a Erfurt. Racconto di una giovinezza interrotta*, Torino, l'Harmattan Italia, 2004.
Veziario Paolo, *Ombre di confine. L'emigrazione clandestina degli ebrei stranieri dalla Riviera dei Fiori verso la Costa Azzurra (1938-1940)*, Pinerolo, Alzani, 2002.

Veziario Paolo, *San Remo. Una piccola comunità ebraica nella Riviera dei Fiori degli anni Trenta*, in "La Rassegna mensile di Israel, volume LXIX n.1, gennaio-aprile 2003", *Saggi sull'ebraismo italiano del Novecento in onore di Luisella Mortara Ottolenghi*.
Voigt Klaus, *Il rifugio precario. Gli esuli in Italia dal 1933 al 1945*, vol. 1°, Firenze, La Nuova Italia, 1993.